



Sous-comité de relations du travail
Personnel enseignant – Formation générale des adultes

Rencontre du : 18 mai 2022 à 13 heures

Lieu : Rencontre virtuelle sur la plateforme Teams

Membres : Pour le Centre de services scolaire :
Stéphanie Bonneau
Jérôme Carette
Frédéric Morin
Julie Truchon

Pour le syndicat :
Jessika Julien
Éric Paradis
Joël Tremblay

Membre (s) absent (s) : Joël Gagné

No	SUJETS	CONTENUS, DISCUSSIONS, MODIFICATIONS, ARGUMENTS	DÉCISION
1.	MOT DE BIENVENUE	M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue aux membres du comité. M. Éric Paradis est responsable du secrétariat. M. Frédéric Morin est en remplacement de Mme Manon Lepage.	

<p>2.</p>	<p>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p>	<p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bienvenue; 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; 3. Acceptation du procès-verbal du 13 octobre 2021 4. Calendrier scolaire 2022-2023 (P); 5. État de situation Challenge U (P-S); <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Entente Challenge U été 2022 (P-S); 6. Entrée du mois d'août (P-S); 7. Sondage relâche 2023 (P); 8. Contrat à temps plein (P); 9. Concours Ma plus belle histoire (P-S); 10. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> 10.1 _____ 11. Levée de la rencontre 	<p>M. Joël Tremblay propose l'adoption du projet d'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.</p>
<p>3.</p>	<p>ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2021</p>	<p>Comme dans les autres CRT, il n'y aura pas de lecture du procès-verbal, mais un survol est fait afin d'effectuer des suivis, si nécessaire.</p> <p>Suivis :</p> <p>3.9 Gala 2021</p> <p>En suivi du Gala 2021, Mme Stéphanie Bonneau, à la demande de M. Jérôme Carette, donne des précisions sur le Gala 2022 qui a lieu le soir même. Elle mentionne souhaiter la participation de la partie syndicale et remercie la partie patronale de sa présence. M. Éric Paradis mentionne ne pas avoir reçu d'invitation pour participer à l'événement. Mme Bonneau invite verbalement la partie syndicale et se dit désolée de la situation.</p>	

		Les autres points de suivi reviennent à l'ordre du jour de la présente rencontre.	Mme Jessika Julien propose l'adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021 Accepté à l'unanimité.
4.	CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 (P)	<p>Mme Julie Truchon mentionne avoir partagé par courriel les 4 calendriers soit le calendrier officiel ainsi que les calendriers de paie.</p> <p>Madame Stéphanie Bonneau mentionne que les calendriers de paie sont sensiblement les mêmes que par les années passées, seules les dates de début et de fin ont changées selon que le calendrier inclus ou non la semaine de la relâche.</p> <p>M. Éric Paradis confirme les avoir reçus et n'a pas de commentaires à émettre sur ceux-ci.</p>	
5.	ÉTAT DE SITUATION CHALLENGE U (P-S)	<p>Mme Stéphanie Bonneau dépose et commente le bilan de l'année 2021-2022 à ce jour.</p> <p>Elle souligne qu'il y aura un manque de personnel enseignant en français pour l'an prochain. Elle souligne également que la semaine dernière l'équipe de Challenge U était à Montréal pour rencontrer l'équipe-mère de Challenge U et que cette rencontre a permis de beaux échanges. Il y a cette année une belle amélioration au niveau de la persévérance, mais il y a encore du travail à faire puisque ce sont souvent des élèves qui ont des difficultés qui utilisent les services de la plateforme. Cependant, l'équipe-enseignante s'assure que les élèves inscrits ont la capacité d'être autonome sur la plateforme puisque le service d'orthopédagogie offert n'est pas suffisant pour combler tous les besoins.</p>	

		<p>Le taux de persévérance est de 6 à 7%. La situation idéale serait que les élèves aient un tuteur dès le début de leur parcours.</p> <p>M. Éric Paradis demande une clarification sur le nombre d'inscriptions ainsi que sur le nombre d'enseignants à temps partiel. Madame Bonneau répond que ce sont les enseignants à temps partiel qui combinent une partie de tâche avec Challenge U et une partie en présentiel au Centre. Elle souligne qu'il y a de moins en moins de personnel enseignant qui désire une tâche uniquement sur Challenge U puisqu'il est difficile d'enseigner uniquement en ligne. La direction est réceptive à leur demande en modulant actuellement des horaires hybrides pour l'an prochain. La portion tutorat est difficile lorsqu'il y a combinaison de la plateforme et du présentiel, c'est le défi actuellement. Elle souligne qu'il est important de répondre aux besoins des élèves et des enseignants. M. Paradis mentionne que Challenge U est un beau projet et que la persévérance des élèves à long terme doit se poursuivre. Mme Bonneau souligne que le personnel enseignant est très à l'affût des besoins des élèves en leur proposant des alternatives pour qu'ils atteignent leur but.</p>	
5.1	ENTENTE CHALLENGE U ÉTÉ 2022 (P-S)	<p>Madame Stéphanie Bonneau souligne que l'entente pour la période estivale est toujours faite sous forme de volontariat en débutant par les enseignants permanents, ceux inscrits sur la liste de rappel et ensuite par les personnes à taux horaire.</p> <p>L'horaire de 25 heures est variable, mais 5 heures par jour doivent être travaillées entre 8 et 22 heures, ce qui est apprécié par le personnel enseignant.</p>	

		<p>Selon M. Éric Paradis, les conditions de travail de la période estivale sont acceptables.</p> <p>M Jérôme Carette mentionne que Challenge U a un impact direct et positif sur le nombre de contrats à temps plein qui ont été octroyés au cours des dernières années au niveau provincial.</p> <p>Mesdames Julie Truchon et Stéphanie Bonneau feront parvenir l'entente à la partie syndicale pour procéder à la signature.</p>	
6.	ENTRÉE DU MOIS D'AOÛT (P-S)	<p>Madame Stéphanie Bonneau confirme avoir déjà des ressources qui se sont portées volontaires pour la rentrée du mois d'août. Il y a également une rentrée scolaire pour Challenge U le 11 août. Elle mentionne que l'horaire d'été aide à l'attraction du personnel qui se porte volontaire pour cette période. Elle mentionne que cette année, des enseignants inscrits sur la liste de rappel termineront uniquement le 8 juillet pour assurer le service aux élèves de Service-Québec. Il y a également les suivis de stages de quelques heures par semaine qui se poursuivent pendant l'été, généralement par le personnel enseignant travaillant déjà sur ces projets.</p> <p>M. Joël Tremblay souligne que les suivis se poursuivent pendant la période estivale pour les élèves plus à risque seulement afin qu'ils conservent un maintien à l'emploi et que ceux pour qui c'est possible, la supervision est arrêtée pendant 7 semaines.</p> <p>M. Jérôme Carette rappelle que lorsqu'il y a des changements de calendrier de paie pour du personnel enseignant, il peut y avoir chevauchement au niveau de la paie pour la première année. Mme Bonneau mentionne qu'elle inscrira le sujet en CPPE. M. Éric Paradis confirme l'information.</p>	

7.	SONDAGE RELÂCHE 2023 (P)	<p>Madame Stéphanie Bonneau souligne qu'un sondage sera transmis au personnel enseignant lorsque la période de « desiderata » sera complétée afin de vérifier s'ils désirent ou non obtenir une semaine de relâche l'an prochain pour des fins d'organisation de service. Elle souligne qu'il n'y a cependant pas de difficulté à maintenir le service des élèves de Service Québec puisque le personnel enseignant peut se prévaloir de quelques jours en compensation de temps cumulé et que certaines personnes à taux horaire ou provenant du secteur des jeunes sont disponibles pour enseigner à cette période.</p> <p>M. Joël Tremblay souligne qu'il y a également des enseignants qui se portent volontaires pour travailler lors de la semaine de relâche. Mme Bonneau souligne qu'il y a une belle collaboration entre les parties au niveau des calendriers.</p>	
8.	CONTRAT À TEMPS PLEIN (P)	<p>M. Jérôme Carette dépose la lettre acheminée en décembre dernier à la partie syndicale indiquant les spécialités dans lesquelles les 7 contrats à temps plein rétroactifs au début de l'année scolaire 2021-2022 ont été octroyés.</p> <p>M. Éric Paradis mentionne que ces contrats ont fait des enseignants heureux.</p>	
9.	CONCOURS MA PLUS BELLE HISTOIRE (P-S)	<p>M. Éric Paradis félicite l'équipe de la formation générale des adultes pour la belle collaboration au projet mis sur pied par la FSE. Il félicite également le Centre pour la présentation lors du lancement qui a mis en valeur l'ensemble des élèves ayant participé au concours. Il donne comme exemple le concept de la banderole qui permet de faire perdurer le projet dans le temps.</p>	

		<p>Mme Stéphanie Bonneau mentionne que le personnel enseignant lui a partagé l'édition du journal syndical dans lequel la partie syndicale a fait rayonner et mis en valeur le travail de leurs membres. M. Paradis souligne que le prix « Coup de pouce » est amplement mérité par l'équipe-enseignante.</p> <p>Mme Julie Truchon, qui assistait pour la première fois au lancement du recueil Ma plus belle histoire, endosse les dires de M. Paradis. Elle mentionne avoir été agréablement surprise de l'ampleur du travail effectué par tous et chacun et les félicite.</p> <p>Mme Bonneau se dit choyée d'être à la tête d'une si belle équipe.</p>	
10.	AFFAIRES NOUVELLES	Rien à ce point.	
10.1			
11.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	La rencontre est levée à 13h35.	<p>Mme Stéphanie Bonneau propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.</p>

Éric Paradis, secrétaire

Monsieur Éric Paradis, président
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean

Monsieur Jérôme Carette, directeur
Service des ressources humaines